

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2182>



Bureau Départemental du 14 juin 2007

Mandat relatif à l'assouplissement de la carte scolaire

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 14 juin 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Bureau Départemental du SNES a examiné le 14 juin les conséquences qu'il était possible de tirer des premières annonces faites par le nouveau gouvernement dans le domaine éducatif. Il a adopté plusieurs mandats qui synthétisent ses analyses et ses propositions :



Mandat relatif à l'assouplissement de la carte scolaire

Le Bureau Départemental demande le maintien de la carte scolaire et son amélioration chaque fois que nécessaire par une redéfinition des secteurs scolaires garantissant une meilleure mixité sociale. Il considère qu'en Saône-et-Loire, le principe de la sectorisation scolaire ne pose globalement pas de problème majeur, puisque actuellement les demandes de dérogation à la carte scolaire dans les collèges du département ne concernent que 1 % des élèves.

Le Bureau considère que l'annonce de la suppression à moyen terme de la carte scolaire répond à la préoccupation de certaines catégories sociales circonscrite à certains quartiers ou arrondissements de villes.

Suite à cette annonce, le Bureau s'inquiète particulièrement d'un possible déficit d'élèves en 6ème par rapport aux prévisions de l'Inspection Académique pour la rentrée 2007 ; celui-ci pourrait ouvrir la voie à un grand nombre de possibilités de dérogations, qui ne pourraient que nuire à la mixité sociale de certains établissements.

Il appelle les collègues à exiger dans les établissements les informations sur le volume des demandes de dérogations et, dans les collèges, le nombre d'élèves inscrits en 6ème et à les lui communiquer.

Il demande qu'en tout état de cause la resectorisation chalonnaise soit conduite à son terme afin d'assurer la mixité sociale nécessaire dans les établissements scolaires de la ville de Chalon.

(Mandat adopté à l'unanimité moins une abstention.)

